

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 17 JUIN 2011**

L'an deux mil onze et le dix-sept juin à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Sandra AUDRAN, Franck SARRE, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.

EXCUSES

Philippe ALLAERT donne pouvoir à Marie FOUTRY
Christelle DESCAMPS donne pouvoir à Jean-Marie PETIT

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 9 Juin 2011

DATE AFFICHAGE : 9 juin 2011

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

Le Compte rendu de la réunion du 14 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner trois titulaires et trois suppléants pour procéder à l'élection des sénateurs prévue le dimanche 25 septembre 2011 en Préfecture. Il rappelle le rôle et le nom des sénateurs du Nord.

Il procède ensuite à l'élection des titulaires et de leurs suppléants. Les résultats sont les suivants :

Candidats élus délégués titulaires : - Alain DUTHOIT - Sandra AUDRAN – Franck SARRE

Candidats élus délégués suppléants : - Christelle DESCAMPS – Marie FOUTRY – Jean BEAREE

Voir procès verbal joint.

2 – ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme MIZANE demandant l'annulation de sa location prévue le 2 juillet 2011 pour raison de santé de son futur mari. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la location de salle et de rembourser l'acompte de 300 €.

3 – SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE 2 ANS DE LA Taxe Foncière bâtie

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992. Il précise que la plupart des communes ont supprimé cette exonération.

Il précise que la délibération peut maintenir ces exonérations uniquement pour les immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'État.

Le Conseil décide par 12 voix pour et 1 abstention de supprimer l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière Bâtie en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État.

De plus, M. le Maire précise que d'autres taxes sont en cours d'étude pour remplacer les taxes d'urbanisme existantes (TLE-TCAUE-TDENS) et devront faire l'objet d'une délibération en octobre.

4 – CONVENTION POUR LA SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Quatre communes de la CCPP sont actuellement intéressées par le financement de support pour la mise en place d'une signalétique commerciale. M. le Maire précise que notre commune s'est inscrite dans le dispositif dans le but de faire connaître les commerçants du village. Franck SARRE souhaite savoir à quels endroits seront installés ces panneaux et demande à ce qu'ils soient le plus lisible possible.

Une réunion sera à prévoir pour se mettre d'accord sur les positionnements souhaités.

De plus, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec la CCPP pour la passation d'un groupement de commandes en précisant que l'acquisition et la pose des structures sont à la charge de la CCPP et les lames à la charge de la commune. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention pour passer le marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

5 – CHARTE POUR LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

M. le Maire donne lecture de la charte d'entretien des espaces verts proposée par la CCPP et principalement du descriptif des 5 niveaux. Il explique que cette démarche repose sur des actions volontaristes et progressives visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics. Il précise que certaines actions peuvent être subventionnées.

Le conseil municipal soulève quelques remarques quant à la capacité d'assumer un tel engagement et au stockage des produits. Certains membres du conseil semblent très sceptiques sur le projet alors que d'autres pensent que cette démarche peut permettre d'améliorer nos pratiques. La charte requiert des dispositions rigoureuses sur le matériel utilisé, les produits, le stockage de ceux-ci, il faut absolument être vigilant et clair sur les résultats attendus.

Il est prévu de faire un bilan de ce qui est traité sur la commune. M. le Maire propose de redéfinir les plans d'action de cette charte lors d'une réunion de travail. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette charte et si l'avis est favorable, il s'agit de décider du niveau souhaité d'engagement.

Le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau par 9 voix pour et 4 abstentions.

- AUTORISE M. le Maire à engager la commune sur le niveau :
 - 3 sont favorables pour le niveau 2
 - 4 sont favorables pour le niveau 3
 - 2 sont favorables pour le niveau 4

Il est donc décidé de s'engager sur le niveau 3 avec pour objectif le niveau 4.

M. le Maire sollicite la désignation d'un responsable de la gestion de cette convention. Devant l'absence de volontaire pour accompagner ce projet, M. le Maire s'engage à prendre en charge personnellement et provisoirement ce projet.

6 – CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE CLEMENCEAU

M. le Maire explique que l'enfouissement des réseaux se fera côté droit paire en chaussée et sera effectué par la société SATELEC. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention signée avec le SERMEP, syndicat auquel adhère la commune pour ce type de travaux. Ce chantier doit débuter en juillet pour se terminer en septembre. Les travaux seront effectués par tranche de 60 mètres avec une circulation alternée sur cette longueur.

M. le Maire informe l'assemblée que la FEAL par l'intermédiaire du SERMEP (Syndicat d'Électrification de la Région De Mons en Pévèle) attribue une subvention aux communes qui réalisent des travaux d'enfouissement de réseaux avec une enveloppe pour l'exercice 2011 d'environ 60.000 €. Trois communes ont déposé une demande de subvention. Aucun montant n'est fixé à ce jour, la subvention sera établie sur les bases des travaux effectivement réalisés sur 2011.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le SERMEP pour la réalisation des travaux pour un montant estimé à 236.989 €, le montant définitif sera établi à partir du Décompte Général Définitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et confirme la demande de subvention auprès de la FEAL pour l'enfouissement des réseaux.

7 – APPEL D’OFFRE POUR CANDÉLABRES RUE CLEMENCEAU ET FOCH

Suite aux travaux d'enfouissement, il convient de remplacer l'éclairage public existant et donc de faire l'acquisition de candélabres. M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour lancer la consultation. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

M. le Maire présente quelques modèles et sollicite l'avis du conseil, il est également décidé de la couleur. Le choix se porte sur la couleur retenue pour les éclairages de la place (gris bleu).

8 – DIVERS

- Utilisation de la chambre froide

M. le Maire explique qu'il y a lieu de réfléchir à la possibilité de louer la chambre froide au locataire de la salle communale. Il soumet cette proposition au conseil municipal et souhaite connaître leur avis sur la question.

Après discussion, le conseil municipal propose :

- de louer la chambre froide pour un montant de 30 € pour les locations effectuées du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011
- ce coût de 30 € sera inclus dans le tarif de location pour les locations à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il sera nécessaire de revoir les tarifs de location de salle au prochain conseil municipal pour prendre en compte ce nouvel élément.

De plus, M. le Maire évoque l'éventualité de poser de l'enrobés ou de faire une terrasse derrière la salle afin que cet espace soit plus simple à entretenir et puisse être utilisé lors des locations de salle.

- École des Valettes

Sandra AUDRAN propose d'installer des étagères dans la salle de motricité ce qui permettra un gain de place et facilitera le ménage.

- Point-Jeunes

Sandra AUDRAN explique qu'il y a lieu de repeindre les murs pour donner un coup de fraîcheur à la pièce, la moquette sera enlevée par les jeunes, la peinture sera à la charge de la commune.

- Centre de Loisirs

Sandra AUDRAN informe le conseil municipal que la fête du centre de loisirs se fera salle communale le vendredi 22 juillet. Le directeur souhaite avoir à la fois le podium, le vidéoprojecteur et la sono.

- Prêt de matériel

Un registre a été mis en place en mairie pour enregistrer les noms des personnes qui souhaitent emprunter le matériel (banc et chaise en bois). Il est précisé que le demandeur doit prévenir la mairie pour s'accorder sur la date de prise en charge et le retour. Dans tous les cas, c'est au demandeur de venir chercher le matériel, de le ramener et le ranger.

- Fête du 14 juillet

Franck SARRE évoque les diverses animations prévues lors du 14 juillet (tournoi de foot, structure gonflable, feux d'artifice). Une animation Country, proposée par Jean-Marie PETIT, est également prévue après la retraite aux flambeaux. Une réunion de préparation est en prévision.

Informations diverses

1. le repas communal réunissant le personnel communal et les membres du conseil est prévu le samedi 3 septembre 2011 à 19h30.
2. Éclairage médiathèque : l'éclairage ne convient pas, il sera étudié la possibilité d'installer un globe qui devrait être raccordé sur l'éclairage public.